

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2024

RESTAURER UN SYSTÈME DE RETRAITE PLUS JUSTE EN ANNULANT LES DERNIÈRES RÉFORMES PORTANT SUR L'ÂGE DE DÉPART ET LE NOMBRE D'ANNUITÉS - (N° 475)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 29

présenté par
M. Woerth

ARTICLE 2 TER

I. – Substituer au mot :

« fixer »

le mot :

« reporter ».

II. – En conséquence, après la première occurrence du mot :

« retraite »,

insérer les mots :

« à 65 ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette correction rédactionnelle est importante.

Pour la soutenabilité de notre système, il est évidemment nécessaire d'envisager dans les prochaines années à nouveau un recul de l'âge légal de départ à la retraite si l'on en croit les dernières données figurant dans le onzième rapport annuel Conseil d'Orientation des Retraites.